



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 avril 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017\*

**Titre VIII**  
**Services communs d'appui**

### **Chapitre 29B** **Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**

(Programme 25 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017)\*\*

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Vue d'ensemble . . . . .   | 3           |
| Orientation générale . . . . .   | 3           |
| Vue d'ensemble des ressources . . . . .  | 5           |
| Autres éléments d'information. . . . .   | 9           |
| A. Direction exécutive et administration . . . . .   | 10          |
| B. Programme de travail . . . . .  | 14          |
| Composante 1. Planification des programmes et établissement du budget . . . . .            | 14          |
| Composante 2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix . . . . . | 18          |
| Composante 3. Comptabilité, contributions et information financière . . . . .              | 21          |
| Composante 4. Services de trésorerie . . . . .   | 25          |
| Composante 5. Informatique financière . . . . .  | 27          |

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement sous la cote A/70/6/Add.1  
\*\* A/69/6/Rev.1.



---

Annexes

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 . . . . .                           | 30 |
| II.  | État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes<br>de contrôle . . . . . | 31 |
| III. | Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017. . . . .  | 35 |

---

## Vue d'ensemble

Tableau 29B.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

|  |             |
|--|-------------|
| Montant des crédits ouverts pour 2014-2015                                     | 37 029 300  |
| Nouveaux mandats et transferts entre les composantes                           | (164 700)   |
| Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale | (21 100)    |
| Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale   | (1 120 500) |
| Variation  | (1 306 300) |
| Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 <sup>a</sup>          | 35 723 000  |

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 29B.2 **Postes**

|  | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>   |
|--|---------------|---|
| <i>Budget ordinaire</i>                            |               |   |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015 | 130           | 1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1°C) et 57 G(AC)      |
| Transfert  | (1)           | 1 G(AC) transféré au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E) |
| Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017  | 129           | 1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1°C) et 57 G(AC)      |

## Orientation générale

- 29B.1 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a pour tâche d'exécuter le programme de travail décrit dans le présent chapitre. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale, chargée des questions administratives et budgétaires, et le Comité du programme et de la coordination fournissent des orientations à cet effet.
- 29B.2 Les activités prévues dans le présent chapitre relèvent du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.
- 29B.3 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité :
- Administre le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants, et veille à leur application;

---

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO : budget ordinaire; G : agent des services généraux; G(1°C) : agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); RxB : ressources extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

- b) Établit et applique les politiques et procédures budgétaires et comptables de l'Organisation des Nations Unies conformément au Règlement et règles de gestion financière ainsi qu'aux normes pertinentes;
  - c) Veille à une gestion avisée de toutes les ressources qui sont mises à la disposition de l'Organisation et à leur bonne utilisation, directement ou par voie de délégation de pouvoir ou d'instructions à d'autres bureaux de l'Organisation au Siège et hors Siège;
  - d) Est responsable de l'utilisation faite des ressources financières de l'Organisation et en rend compte aux autorités compétentes;
  - e) Facilite les délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et la prise de décisions sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité de l'Organisation;
  - f) Veille à la mise en place et à l'exploitation des modules financiers du progiciel de gestion intégré Umoja, qui remplacera progressivement les systèmes actuels, notamment le Système intégré de gestion (SIG) et le système SUN, en recommandant des changements et en menant des tests d'acceptation auprès des utilisateurs.
- 29B.4 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité mène des activités en coopération avec les autres départements et bureaux du Secrétariat et avec d'autres entités du système des Nations Unies, selon que de besoin. Cette coopération se traduit par l'élaboration de rapports, la participation à des réunions et séances d'information, la fourniture d'un appui technique et fonctionnel, et l'échange de données d'information et d'expérience.
- 29B.5 Le Bureau s'emploie à ce que les activités, quelle que soit leur source de financement, servent à améliorer les contrôles internes et la gestion des risques, à rationaliser les processus, à renforcer les services informatiques, à améliorer la gestion, l'information et la comptabilité financières ainsi que les moyens de servir les clients.
- 29B.6 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, le Bureau continuera de s'attacher à parfaire la budgétisation axée sur les résultats et à améliorer la présentation du budget. Après avoir supervisé l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) par les opérations de maintien de la paix et toutes les autres opérations menées par le Secrétariat, en mettant l'accent sur le respect des délais d'établissement de la première série d'états financiers conformes aux normes IPSAS, le Bureau s'intéressera au cours de l'exercice biennal 2016-2017 à l'application des normes IPSAS sur le long terme et à la réalisation des avantages en découlant. En outre, le déploiement progressif d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension, y compris le déploiement d'Umoja-Extension dans les opérations de maintien de la paix, aura des répercussions considérables sur l'établissement des états financiers conformes aux normes IPSAS d'ici à 2015 et 2016, lesquelles seront gérées avec soin.
- 29B.7 Avec la mise en service d'Umoja, la Trésorerie dispose d'une fonctionnalité de gestion de trésorerie améliorée qui permet de mieux gérer les risques grâce au regroupement des comptes bancaires. Il est prévu d'élaborer, de tester et de mettre en service le module d'établissement du budget d'Umoja-Extension 2. Ce module viendra compléter les fonctionnalités existantes, mises en service lors des phases précédentes d'Umoja (Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1), ce qui facilitera la transition entre la planification, l'exécution et l'établissement de rapports concernant le budget.
- 29B.8 Dans un souci de cohésion à l'échelle du système, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité participe au Réseau Finances et budget et joue un rôle essentiel en donnant son avis sur des questions financières et budgétaires présentant un intérêt commun pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Réseau Finances et budget englobe les normes

internationales de comptabilité, les pratiques en matière de trésorerie, les mécanismes d'audit et de contrôle, l'établissement de rapports financiers et le recouvrement des coûts et fournit des directives concernant les activités du système des Nations Unies qui sont financées conjointement, y compris en matière de gestion des placements. Les efforts faits en la matière permettraient d'harmoniser les pratiques dans le système des Nations Unies, y compris en matière de gestion, de manière à ce qu'elles soient cohérentes au niveau mondial comme au niveau national.

- 29B.9 Si le présent document expose la totalité des ressources disponibles, les propositions qu'il contient ne portent pas sur les éléments qui concernent directement l'appui aux opérations de maintien de la paix, lesquels sont financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les responsabilités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sont énoncées dans la dernière circulaire du Secrétaire général le concernant.
- 29B.10 Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès propres aux différentes unités constitutives du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentés, avec les ressources requises, sous les composantes Direction exécutive et administration et Programme de travail.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 29B.11 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 35 723 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 306 300 dollars (3,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette variation résulte de trois facteurs, à savoir : a) les nouveaux mandats et les transferts entre les composantes (164 700 dollars), avec le transfert d'un poste au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E)]; b) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (21 000 dollars); et c) les gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (1 120 500 dollars). Les réductions proposées ne compromettront pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 29B.12 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale sont liées aux propositions de geler le recrutement à des postes permanents, ainsi qu'à la réduction des dépenses afférentes aux objets de dépense autres que les postes prévue pour l'exercice 2016-2017.
- 29B.13 Les réductions dépendront des effets qu'aura le déploiement d'Umoja (Démarrage et Extension 1) d'ici à la fin de 2015. Comme il est trop tôt pour déterminer précisément quels seront ces effets, les réductions proposées sont fermes d'un point de vue financier mais non du point de vue opérationnel. Les détails concernant le gel des postes et le réaménagement des fonctions et des attributions qui résultera de ce gel ne seront déterminés qu'en 2016-2017, lorsque les répercussions de la mise en service d'Umoja seront mieux connues.
- 29B.14 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 29B.3 à 29B.5.

**Titre VIII Services communs d'appui**
**Tableau 29B.3 Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**1) Budget ordinaire**

|   | Variation                             |                                   |  |   |   |  |                  |                  |   |                                 |                                 |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|--|---|---|--|------------------|------------------|---|---------------------------------|---------------------------------|
|   | 2012-2013<br>(dépenses<br>effectives) | 2014-2015<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques<br>(dépenses non<br>renouvelables) | Nouveaux<br>mandats<br>et transferts<br>entre les<br>composantes <sup>a</sup> | Nouvelles<br>réductions<br>découlant de la<br>résolution 69/264<br>de l'Assemblée<br>générale | Gains d'efficacité<br>découlant de la<br>résolution 69/264<br>de l'Assemblée<br>générale | Total            | Pourcen-<br>tage | Total<br>avant<br>actuali-<br>sation des<br>coûts | Actuali-<br>sation des<br>coûts | 2016-2017<br>(montant<br>prévu) |
| A. Direction exécutive<br>et administration   | 4 084,8                               | 3 731,5                           | –  | –   | (12,9)  | (289,5)  | (302,4)          | (8,1)            | 3 429,1   | 87,5                            | 3 516,6                         |
| B. Programme de travail   |                                       |                                   |  |   |   |  |                  |                  |   |                                 |                                 |
| 1. Planification des<br>programmes et<br>établissement du<br>budget                         | 9 755,2                               | 10 331,1                          | –  | –   | (0,9)   | (313,6)  | (314,5)          | (3,0)            | 10 016,6  | 262,7                           | 10 279,3                        |
| 2. Services financiers<br>relatifs aux<br>opérations de<br>maintien de la paix <sup>b</sup> | –                                     | –                                 | –  | –   | –   | –  | –                | –                | –   | –                               | –                               |
| 3. Comptabilité,<br>contributions et<br>information<br>financière                           | 20 007,0                              | 18 181,4                          | –  | –   | (4,9)   | (360,6)  | (365,5)          | (2,0)            | 17 815,9  | 610,5                           | 18 426,4                        |
| 4. Services de trésorerie   | 1 754,7                               | 1 753,5                           | –  | –   | (2,0)   | –  | (2,0)            | (0,1)            | 1 751,5   | 48,4                            | 1 799,9                         |
| 5. Informatique<br>financière   | 3 481,1                               | 3 031,8                           | –  | (164,7)   | (0,4)   | (156,8)  | (321,9)          | (10,6)           | 2 709,9   | 76,8                            | 2 786,7                         |
| <b>Total partiel (B)</b>  | <b>34 998,0</b>                       | <b>33 297,8</b>                   | <b>–</b>   | <b>(164,7)</b>  | <b>(8,2)</b>  | <b>(831,0)</b>   | <b>(1 003,9)</b> | <b>(3,0)</b>     | <b>32 293,9</b>                                   | <b>998,4</b>                    | <b>33 292,3</b>                 |
| <b>Total partiel (1)</b>  | <b>39 082,8</b>                       | <b>37 029,3</b>                   | <b>–</b>   | <b>(164,7)</b>  | <b>(21,1)</b>   | <b>(1 120,5)</b>   | <b>(1 306,3)</b> | <b>(3,5)</b>     | <b>35 723,0</b>                                   | <b>1 085,9</b>                  | <b>36 808,9</b>                 |

**2) Quotes-parts hors budget ordinaire**

|  | 2012-2013<br>(dépenses<br>effectives) | 2014-2015<br>(crédits<br>ouverts) | 2016-2017<br>(montant<br>prévu) |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| A. Direction exécutive et<br>administration                                    | 6 073,1                               | 8 329,2                           | 7 463,8                         |
| B. Programme de travail  |                                       |                                   |                                 |
| 1. Planification des<br>programmes et<br>établissement du<br>budget            | –                                     | –                                 | –                               |
| 2. Services financiers<br>relatifs aux<br>opérations de<br>maintien de la paix | 11 075,7                              | 12 674,8                          | 12 676,4                        |

## Chapitre 29 Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

|   | 2012-2013<br>(dépenses<br>effectives) | 2014-2015<br>(crédits<br>ouverts) | 2016-2017<br>(montant<br>prévu) |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| 3. Comptabilité,<br>contributions et<br>information<br>financière | 15 039,1                              | 14 123,5                          | 14 210,0                        |
| 4. Services de trésorerie   | 3 429,5                               | 3 238,8                           | 3 200,2                         |
| 5. Informatique<br>financière                                     | 4 172,4                               | 3 839,3                           | 3 978,8                         |
| <b>Total partiel (B)</b>  | <b>33 716,7</b>                       | <b>33 876,4</b>                   | <b>34 065,4</b>                 |
| <b>Total partiel (2)</b>  | <b>39 789,8</b>                       | <b>42 205,6</b>                   | <b>41 529,2</b>                 |

### 3) Ressources extrabudgétaires

|  | 2012-2013<br>(dépenses<br>effectives) | 2014-2015<br>(crédits<br>ouverts) | 2016-2017<br>(montant<br>prévu) |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| A. Direction exécutive<br>et administration                                    | 1 420,5                               | 1 970,2                           | 1 974,9                         |
| B. Programme de travail  |                                       |                                   |                                 |
| 1. Planification des<br>programmes et<br>établissement du<br>budget            | 2 661,9                               | 3 272,4                           | 3 666,1                         |
| 2. Services financiers<br>relatifs aux<br>opérations de<br>maintien de la paix | 132,6                                 | 175,3                             | 175,3                           |
| 3. Comptabilité,<br>contributions et<br>information<br>financière              | 12 065,3                              | 12 938,6                          | 12 692,5                        |
| 4. Services de trésorerie  | 975,8                                 | 1 288,0                           | 1 293,8                         |
| 5. Informatique<br>financière  | 6 060,4                               | 5 697,7                           | 5 769,3                         |
| <b>Total partiel (B)</b>   | <b>21 896,0</b>                       | <b>23 372,0</b>                   | <b>23 597,0</b>                 |
| <b>Total partiel (3)</b>   | <b>23 316,5</b>                       | <b>25 342,2</b>                   | <b>25 571,9</b>                 |
| <b>Total</b>   | <b>102 189,1</b>                      | <b>104 577,1</b>                  | <b>103 910,0</b>                |

<sup>a</sup> Transfert des ressources au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E), conformément à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> Crédits financés exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et au moyen des ressources extrabudgétaires destinées aux activités de fond.

Tableau 29B.4 Postes

|  | Postes permanents<br>inscrits au budget<br>ordinaire |               | Postes temporaires |               |  |               |   |               | Total         |               |
|--|--|---------------|--------------------|---------------|--|---------------|---|---------------|---------------|---------------|
|  |  |               | Budget ordinaire   |               | Quotes-parts hors<br>budget ordinaire <sup>a</sup> |               | Ressources<br>extrabudgétaires <sup>b</sup> |               |               |               |
|  | 2014-<br>2015  | 2016-<br>2017 | 2014-<br>2015      | 2016-<br>2017 | 2014-<br>2015                                      | 2016-<br>2017 | 2014-<br>2015                               | 2016-<br>2017 | 2014-<br>2015 | 2016-<br>2017 |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |  |               |                    |               |  |               |   |               |               |               |
| SSG  | 1  | 1             | –                  | –             | –  | –             | –   | –             | 1             | 1             |
| D-2  | 3  | 3             | –                  | –             | 1  | 1             | –   | –             | 4             | 4             |
| D-1  | 8  | 8             | –                  | –             | 1  | 1             | –   | –             | 9             | 9             |
| P-5  | 10   | 10            | –                  | –             | 6  | 6             | 7   | 7             | 23            | 23            |
| P-4/3  | 35   | 35            | –                  | –             | 46   | 48            | 26  | 25            | 107           | 108           |
| P-2/1  | 8  | 8             | –                  | –             | 2  | 3             | 1   | 2             | 11            | 13            |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>65</b>  | <b>65</b>     | <b>–</b>           | <b>–</b>      | <b>56</b>  | <b>59</b>     | <b>34</b>                                   | <b>34</b>     | <b>155</b>    | <b>158</b>    |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |  |               |                    |               |  |               |   |               |               |               |
| 1 <sup>re</sup> classe                                     | 8  | 8             | –                  | –             | 4  | 4             | 8   | 9             | 20            | 21            |
| Autres classes   | 57   | 56            | –                  | –             | 42   | 42            | 38  | 36            | 137           | 134           |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>65</b>  | <b>64</b>     | <b>–</b>           | <b>–</b>      | <b>46</b>  | <b>46</b>     | <b>46</b>                                   | <b>45</b>     | <b>157</b>    | <b>155</b>    |
| <b>Total</b>   | <b>130</b>   | <b>129</b>    | <b>–</b>           | <b>–</b>      | <b>102</b>   | <b>105</b>    | <b>80</b>                                   | <b>79</b>     | <b>312</b>    | <b>313</b>    |

<sup>a</sup> Y compris des postes exclusivement financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

<sup>b</sup> Y compris 79 postes dont les titulaires s'occuperont d'activités extrabudgétaires liées à la planification des programmes, à la budgétisation et à la comptabilité, et qui se répartissent comme suit : appui aux programmes pour la coopération technique [1 P-4, 1 G(1°C), 8 G(AC)]; appui aux programmes pour les structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires [2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C) et 7 G(AC)]; appui aux programmes pour les activités de fond [5 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 5 G(1°C), 17 G(AC)]; Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux [1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]; et Fonds de péréquation des impôts [1 P-4, 2 P-3, 2 G(1°C) et 3 G(AC)].

Tableau 29B.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

|   | Budget<br>ordinaire | Quotes-parts hors<br>budget ordinaire | Ressources<br>extrabudgétaires |
|---|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration                              | 9,6                 | 18,0                                  | 7,7                            |
| B. Programme de travail   |                     |                                       |                                |
| 1. Planification des programmes et établissement du budget            | 28,0                | –                                     | 14,3                           |
| 2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix | –                   | 30,5                                  | 0,7                            |
| 3. Comptabilité, contributions et information financière              | 49,9                | 34,2                                  | 49,6                           |
| 4. Services de trésorerie   | 4,9                 | 7,7                                   | 5,1                            |
| 5. Informatique financière  | 7,6                 | 9,6                                   | 22,6                           |
| <b>Total partiel (B)</b>  | <b>90,4</b>         | <b>82,0</b>                           | <b>92,3</b>                    |
| <b>Total</b>  | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b>                          | <b>100,0</b>                   |

### **Nouveaux mandats et transferts entre les composantes**

- 29B.15 La variation des ressources résulte d'une réduction de 164 700 dollars au titre des postes, qui s'explique par la proposition de transférer un poste d'agent des services généraux (autres classes) (Service de l'informatique financière) (composante 5) au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E), pour appuyer la nouvelle stratégie Informatique et communications approuvée par l'Assemblée générale à la section II de sa résolution 69/262.

### **Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale**

- 29B.16 Une réduction d'un montant de 21 100 dollars est proposée au titre des objets de dépense autres que les postes conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Cette réduction correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

### **Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale**

- 29B.17 Une réduction nette d'un montant de 1 120 500 dollars est proposée conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Il s'agit d'une réduction d'un montant de 1 141 100 dollars au titre des postes, qui est en partie contrebalancée par une augmentation de 20 600 dollars au titre des autres objets de dépense. La réduction de 1 141 100 dollars au titre des postes s'explique par le projet de geler le recrutement à des postes permanents dans les composantes suivantes : Direction exécutive et administration (294 800 dollars); composante 1 [Division de la planification des programmes et du budget (319 400 dollars)]; composante 3 [Comptabilité, contributions et information financière (367 200 dollars)]; et composante 5 [Service de l'informatique financière (159 700 dollars)].
- 29B.18 L'augmentation d'un montant de 20 600 dollars proposée au titre des objets de dépenses autres que les postes correspond essentiellement à l'augmentation des besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui s'explique par la nécessité d'assurer la continuité des services pendant les périodes de pointe, compte tenu du projet de gel des recrutements.

### **Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 29B.19 Le montant de 67 101 100 dollars prévu au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires aiderait le Bureau à exécuter son programme de travail. Ce montant comprend 41 529 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 22 478 100 dollars provenant de l'appui aux programmes, au titre du remboursement des services fournis par l'administration centrale dans le cadre d'activités, de fonds et de programmes extrabudgétaires, et 3 093 800 dollars au titre d'autres ressources extrabudgétaires, et représente une diminution de 446 700 dollars par rapport au montant estimatif des ressources prévu au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la fin du plan-cadre d'équipement, et de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

### **Autres éléments d'information**

- 29B.20 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des ressources ont été prélevées dans l'effectif disponible (administrateurs et agents des services généraux) pour les activités de suivi et d'évaluation du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui s'élèvent à 2 402 400 dollars, dont : 2 052 700 dollars, ou 125 mois de travail

d'administrateur et 23 mois de travail d'agent des services généraux, imputés sur le budget ordinaire; 29 800 dollars, soit 2 mois de travail d'administrateur, imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; et 319 900 dollars financés au moyen de ressources extrabudgétaires, soit 18 mois de travail d'administrateur et 4 mois de travail d'agent des services généraux.

- 29B.21 L'évaluation interne se fonde sur des examens périodiques et une analyse des résultats, ainsi que des enquêtes menées régulièrement auprès des clients, sans recours à des effectifs supplémentaires. Les évaluations internes ont abouti à l'automatisation de diverses procédures comptables, notamment celles relatives aux états de paie, à l'impôt sur le revenu, à l'assurance-maladie et à l'assurance-vie, aux remboursements pour frais de voyage et aux créances des fournisseurs, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité et le suivi de la prestation de services. Le Bureau s'en remet aussi à l'examen complet et minutieux des opinions formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection.

## A. Direction exécutive et administration

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 429 100 dollars*

- 29B.22 Le Sous-Secrétaire général, Contrôleur, est responsable de toutes les activités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et dirige cinq unités administratives, à savoir la Division de la planification des programmes et du budget, la Division du financement des opérations de maintien de la paix, la Division de la comptabilité, la Trésorerie et le Service de l'informatique financière. Il administre, par délégation, le Règlement financier et les règles de gestion financière et veille à leur application, conseille le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à la gestion à propos de questions de politique générale concernant le budget, les plans, les programmes de travail et les finances de l'Organisation, et représente le Secrétaire général aux commissions de l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'au Comité du programme et de la coordination lors de la présentation de l'esquisse budgétaire, des budgets-programmes biennaux, des budgets des tribunaux internationaux, du cadre stratégique, des budgets des opérations de maintien de la paix et des rapports sur l'exécution des budgets; il représente également le Secrétaire général dans d'autres organes et groupes de travail du système des Nations Unies et dans d'autres instances internationales lors de l'examen de questions budgétaires et financières; il définit les politiques, procédures et directives budgétaires et comptables pour l'Organisation, publie des instructions concernant l'établissement de rapports sur le budget et l'exécution du budget, et fixe les délais de présentation; il exerce un contrôle financier sur les ressources de l'Organisation et désigne ou accepte les fonctionnaires dont les fonctions comportent d'importantes responsabilités financières, lorsque, en vertu des règles en vigueur, ces responsabilités relèvent du Contrôleur.
- 29B.23 Le Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur, fournit une assistance pour la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, s'acquitte des responsabilités déléguées au Sous-Secrétaire général, Contrôleur, en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, établit des documents d'orientation, des rapports et des directives, et donne des conseils sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité; il évalue, examine et établit les conditions de délégation de pouvoir et de responsabilités du Contrôleur en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et veille à leur application; il examine tous les accords financiers définissant les conditions applicables aux contributions volontaires, y compris les contributions en nature et les prêts non remboursables, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, et coordonne les

activités interdépartementales concernant les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité.

29B.24 Comme suite à la résolution 60/283, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé l'adoption par l'ONU des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), l'Équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS a été créée pendant l'exercice 2006-2007 et relève du Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur. Les principales réalisations de l'Équipe IPSAS sont la définition de principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS au modèle de fonctionnement de l'Organisation, et l'élaboration des politiques et procédures nécessaires, sous-tendant la conception et la configuration des systèmes d'information connexes, en particulier Umoja, ainsi que l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS et les activités connexes de gestion du changement, qui sont un élément essentiel d'un si vaste projet. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'Équipe IPSAS concentrera son action sur des activités visant à favoriser un respect durable des normes, à savoir : a) gestion du cadre réglementaire, qui continuera d'évoluer compte tenu des changements apportés aux normes approuvées par le Conseil des normes IPSAS, organe indépendant; b) renforcement des contrôles internes, dans le contexte des politiques et procédures révisées; c) formation et perfectionnement, pour assimiler les nouvelles politiques et les nouveaux systèmes; d) examen des processus liés à Umoja et des dispositions à prendre pour assurer la transition; et e) activités de gestion des avantages découlant de l'utilisation des normes IPSAS.

29B.25 Le Contrôleur adjoint (D-2) supervise l'administration générale du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, aide le Sous-Secrétaire général, Contrôleur, à diriger, superviser et gérer le Bureau et fournit des orientations à la communauté financière de l'Organisation; il fait en sorte que les délais soient mieux respectés, procède à un examen approfondi des mesures administratives, les approuve et, à ce titre, fournit les ressources administratives nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficacé; et il donne rapidement suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, du Corps commun d'inspection et du Comité des commissaires aux comptes. On assiste ainsi à une juste répartition des tâches entre le Contrôleur et le Contrôleur adjoint concernant le traitement des questions complexes et cruciales liées à la gestion financière.

Tableau 29B.6 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

| <i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>  |  | <i>Indicateurs de succès</i> | <i>Mesure des résultats</i> |                  |                  |
|--|--|------------------------------|-----------------------------|------------------|------------------|
|  |  |                              | <i>2016-2017</i>            | <i>2014-2015</i> | <i>2012-2013</i> |
| <i>Objectif de l'Organisation : Faciliter l'exécution intégrale des mandats assignés par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion des ressources financières et l'administration du programme de travail et du personnel du Bureau</i> |  |                              |                             |                  |                  |
| a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation   | Absence d'observations défavorables marquantes dans les rapports d'audit concernant la gestion et le contrôle financiers<br><br>[nombre d'observations défavorables] | Objectif                     | 0                           | 0                | 0                |
|  |  | Estimation                   |                             | 0                | 0                |
|  |  | Résultats effectifs          |                             |                  | 0                |
| b) Gestion efficace du programme de travail du Bureau dont l'exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates   | Diminution du nombre de jours requis pour approuver les accords-cadres conclus avec les donateurs, les agents d'exécution et les pays hôtes<br><br>[nombre de jours] | Objectif                     | 6,5                         | 7,5              | 7                |
|  |  | Estimation                   |                             | 7                | 8                |
|  |  | Résultats effectifs          |                             |                  | 7                |

## Titre VIII Services communs d'appui

| Réalizations escomptées du Secrétariat     | Indicateurs de succès   |                     | Mesure des résultats |           |           |
|--|---|---------------------|----------------------|-----------|-----------|
|  |   |                     | 2016-2017            | 2014-2015 | 2012-2013 |
| c) Amélioration des politiques financières | Assistance aux clients sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, ainsi que des politiques et des procédures<br><br>[pourcentage de clients qui se déclarent satisfaits] | Objectif            | 90                   | 90        | 90        |
|  |   | Estimation          |                      | 90        | 88,5      |
|  |   | Résultats effectifs |                      |           | 90        |
|  |   |                     |                      |           |           |

29B.26 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si toutes les parties prenantes appliquent intégralement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants.

### Produits

29B.27 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : 25 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; 12 séances du Comité du programme et de la coordination; et 35 séances officielles et 25 séances officieuses de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des membres des services financiers du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions, au nombre de huit;
- c) Services consultatifs (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Conseils sur les accords financiers relatifs aux contributions volontaires conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des donateurs privés (1 000);
  - ii) Assistance à des clients sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, des procédures et des politiques (160);
- d) Appui administratif et services financiers (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : examen et approbation des délégations de pouvoir s'agissant des questions financières, et notamment examen et approbation des demandes concernant la désignation des fonctionnaires appelés à exercer des fonctions substantielles de gestion des ressources financières conformément à la circulaire ST/SGB/2005/7 du Secrétaire général (480); ateliers de formation sur les questions financières organisés à l'intention des chefs d'administration et des chefs des services financiers (4); ateliers de formation sur les normes IPSAS (18).

29B.28 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 29B.7.

Tableau 29B.7 Ressources nécessaires

|                                    | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|------------------------------------|---|---|-----------|-----------|
|                                    | 2014-2015                                 | 2016-2017<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2014-2015 | 2016-2017 |
|                                    |   |   |           |           |
| Budget ordinaire                   |   |   |           |           |
| Postes                             | 3 423,2                                   | 3 128,4   | 10        | 10        |
| Autres objets de dépense           | 308,3                                     | 300,7   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>               | <b>3 731,5</b>                            | <b>3 429,1</b>                                    | <b>10</b> | <b>10</b> |
| Quotes-parts hors budget ordinaire | 8 329,2                                   | 7 463,8   | 2         | 2         |
| Ressources extrabudgétaires        | 1 970,2                                   | 1 974,9   | 5         | 5         |
| <b>Total</b>                       | <b>14 030,9</b>                           | <b>12 867,8</b>                                   | <b>17</b> | <b>17</b> |

- 29B.29 Le montant de 3 128 400 dollars demandé au titre des postes, en baisse de 294 800 dollars, servirait au financement partiel de 10 postes [1 SSG, 1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)]. La diminution nette de 294 800 dollars est due au gel des recrutements à des postes permanents, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 29B.30 Les objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 300 700 dollars, soit une baisse de 7 600 dollars, permettraient de financer les emplois de temporaire, les voyages, les services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement. La diminution nette de 7 600 dollars est principalement imputable à la réduction du montant demandé pour les voyages en raison des effets escomptés de l'adoption des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.
- 29B.31 Les frais de fonctionnement du Bureau seront couverts par des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 7 463 800 dollars et des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 974 900 dollars. Les quotes-parts hors budget ordinaire serviront à financer deux postes [1 P-4, 1 G(AC)] imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les ressources extrabudgétaires serviront à financer cinq postes [1 P-5, 3 P-4, 1 G(AC)], dont les titulaires fournissent un appui administratif et des services financiers pour la coordination des recommandations des organes d'audit et de contrôle, le suivi et l'évaluation, les contributions volontaires, les accords financiers conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des donateurs privés, l'assistance aux clients dans l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, des procédures et des politiques, et l'examen et l'approbation des délégations de pouvoir s'agissant des questions financières. La baisse nette de 860 700 dollars par rapport à l'exercice biennal 2014-2015 est due à la diminution des crédits demandés au titre du compte d'appui en raison principalement d'une réduction des fonds à prévoir pour les consultants au titre de la mise en œuvre des normes IPSAS.

**B. Programme de travail<sup>1</sup>**

Tableau 29B.8 Ressources nécessaires, par composante

|  | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |  | Postes     |            |
|--|---|--|------------|------------|
|  | 2014-2015                                 | 2016-2017<br>(avant actualisation des coûts) | 2014-2015  | 2016-2017  |
| Budget ordinaire   |   |  |            |            |
| 1. Planification des programmes et établissement du budget                         | 10 331,1                                  | 10 016,6                                     | 33         | 33         |
| 2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix <sup>a</sup> | –   | –  | –          | –          |
| 3. Comptabilité, contributions et information financière                           | 18 181,4                                  | 17 815,9                                     | 74         | 74         |
| 4. Services de trésorerie  | 1 753,5                                   | 1 751,5                                      | 5          | 5          |
| 5. Service de l'informatique financière  | 3 031,8                                   | 2 709,9                                      | 8          | 7          |
| <b>Total partiel</b>   | <b>33 297,8</b>                           | <b>32 293,9</b>                              | <b>120</b> | <b>119</b> |
| Quotes-parts hors budget ordinaire   | 33 876,4                                  | 34 065,4                                     | 100        | 103        |
| Ressources extrabudgétaires  | 23 372,0                                  | 23 597,0                                     | 75         | 74         |
| <b>Total</b>   | <b>90 546,2</b>                           | <b>89 956,3</b>                              | <b>295</b> | <b>296</b> |

<sup>a</sup> Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

**Composante 1****Planification des programmes et établissement du budget**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 016 600 dollars*

29B.32 L'exécution de la planification des programmes et de l'établissement du budget incombe à la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Cette composante sera mise en œuvre conformément à la stratégie définie à la composante 1 (Planification des programmes et établissement du budget) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

<sup>1</sup> Sous-programme 2 du programme 25 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017

Tableau 29B.9 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Élaborer un plan-programme biennal efficace et rationnel, mobiliser les ressources nécessaires pour financer les programmes et les activités assignés au Secrétariat et mieux contrôler l'utilisation de ces ressources

| Réalizations escomptées du Secrétariat   | Indicateurs de succès  |  | Mesure des résultats |           |           |  |
|--|--|--|----------------------|-----------|-----------|--|
|  |  |  | 2016-2017            | 2014-2015 | 2012-2013 |  |
| a) Augmentation de la contribution des États Membres à la prise de décisions sur les questions relatives au plan-programme biennal, au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux | i) Accroissement du pourcentage de rapports présentés dans les délais fixés, pour être publiés simultanément dans toutes les langues officielles   | Objectif   | 100                  | 100       | 100       |  |
|  |  | Estimation   |                      | 90        | 89        |  |
|  |  | Résultats effectifs                                      |                      |           | 80        |  |
|  | ii) Augmentation du nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de la qualité des documents budgétaires et des compléments d'information qui leur sont fournis<br><br>[pourcentage d'États Membres qui se déclarent satisfaits] | Documents budgétaires                                    |                      |           |           |  |
|  |  | Objectif   | 100                  | 100       | 100       |  |
|  |  | Estimation   |                      | 100       | 95        |  |
|  |  | Résultats effectifs                                      |                      |           | 76        |  |
|  |  | Compléments d'information communiqués par écrit          |                      |           |           |  |
|  |  | Objectif   | 100                  | 100       | 100       |  |
|  |  | Estimation   |                      | 100       | 85        |  |
|  |  | Résultats effectifs                                      |                      |           | 63        |  |
|  |  | Compléments d'information fournis lors des délibérations |                      |           |           |  |
| Objectif   | 100  | 100  | 100                  |           |           |  |
| Estimation   |  | 100  | 100                  |           |           |  |
| Résultats effectifs  |  |  | 78                   |           |           |  |
| iii) Augmentation du nombre d'États qui se déclarent satisfaits de la qualité du plan-programme biennal, notamment de sa normalisation<br><br>[pourcentage d'États Membres qui se déclarent satisfaits]  | Objectif   | 100  | 100                  | –         |           |  |
|  | Estimation   |  | 100                  | –         |           |  |
|  | Résultats effectifs  |  |                      | –         |           |  |
| b) Amélioration de la gestion des ressources inscrites au budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources des tribunaux pénaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux   | Objectif   | 100  | 100                  | 100       |           |  |
|  | Estimation   |  | 100                  | 85        |           |  |
|  | Résultats effectifs  |  |                      | 76        |           |  |
| c) Renforcement de la transparence et intensification du dialogue avec les États Membres dans la procédure de présentation du plan-programme biennal, du budget-programme et des budgets des tribunaux pénaux  | Objectif   | 100  | –                    | –         |           |  |
|  | Estimation   |  | –                    | –         |           |  |
|  | Résultats effectifs  |  |                      | –         |           |  |

| <i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i> | <i>Indicateurs de succès</i>  | <i>Mesure des résultats</i> |                  |                  |
|---|---|-----------------------------|------------------|------------------|
|   |   | <i>2016-2017</i>            | <i>2014-2015</i> | <i>2012-2013</i> |
|   | budgets des tribunaux pénaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux<br>[pourcentage de clients se déclarant satisfaits] |                             |                  |                  |

**Facteurs externes**

- 29B.33 La composante 1 devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si ses produits et la portée des activités en relevant demeurent tels qu'indiqués dans le présent rapport.

**Produits**

- 29B.34 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
    - i) Services fonctionnels pour les réunions : 50 séances officielles et 270 consultations de la Cinquième Commission; 25 séances officielles et 30 consultations du Comité du programme et de la coordination; 30 séances du Conseil économique et social; 115 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; consultations d'autres grandes commissions de l'Assemblée générale sur demande;
    - ii) Documentation à l'intention d'organes délibérants : 273 rapports, dont l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (1); le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (48 fascicules, 40 documents contenant des informations financières supplémentaires présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et un document en version abrégée); rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 (2); cadre stratégique pour la période 2018-2019 (29 plans-programmes biennaux, 1 plan-cadre et 2 documents récapitulatifs); budgets biennaux et rapports sur l'exécution du budget des tribunaux internationaux (6); états des incidences sur le budget-programme, prévisions révisées et déclarations orales (115); prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (16 rapports et 10 documents donnant des informations financières supplémentaires au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires); rapports ponctuels relatifs au budget-programme (2); et documents de séance et compléments d'information à l'intention des organes délibérants, selon que de besoin;
  - b) Autres services (budget ordinaire) :
    - i) Fourniture d'une assistance à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination pour l'établissement de leurs rapports à l'Assemblée générale (100 rapports);

- ii) Réunions d'information concernant la planification des programmes et le budget, à l'intention des États Membres, y compris les nouveaux représentants à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination (6);
- iii) Examen des projets de résolution dont sont saisis les organes délibérants et leurs organes subsidiaires, dont le Conseil des droits de l'homme, en ce qui concerne d'éventuelles incidences financières, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social et de ses commissions techniques, selon que de besoin (900);
- c) Appui administratif et services financiers (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Émission d'autorisations de dépenses, fourniture de conseils et publication de directives et d'instructions, avis d'allocation de crédit et autorisations concernant le tableau d'effectifs (5 000); établissement des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires (30); examen et analyse des plans de dépenses annuels et autres propositions ayant trait à l'utilisation des ressources extrabudgétaires (250); contrôle des dépenses; réponses, sur demande, aux questions des États Membres sur les fonds d'affectation spéciale;
  - ii) Contrôle des dépenses de personnel effectives et suivi des tendances inflationnistes, établissement de tableaux de coûts standard et mise au point des paramètres utilisés pour chiffrer les coûts dans le budget-programme; tenue de statistiques sur les postes vacants (300) et du fichier des agents certificateurs (330);
  - iii) Établissement de la moyenne mensuelle des effectifs des contingents pour le calcul des montants à rembourser aux pays qui en fournissent et versement des sommes remboursables;
  - iv) Réunions d'information sur la planification des programmes et le budget, y compris la budgétisation axée sur les résultats, à l'intention des départements et bureaux clients, ainsi que du public (125);
  - v) Fourniture de conseils et de directives concernant l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur les questions relatives au budget-programme et aux ressources extrabudgétaires;
  - vi) Fourniture de conseils et de directives concernant des questions budgétaires et financières au Tribunal pour l'ex-Yougoslavie et au Mécanisme résiduel et, selon que de besoin, à d'autres tribunaux spéciaux financés par des contributions volontaires.

29B.35 La répartition des ressources pour la composante 1 est indiquée dans le tableau 29B.10.

Tableau 29B.10 Ressources nécessaires : composante 1

|                          | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|---|---|-----------|-----------|
|                          | 2014-2015                                 | 2016-2017<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2014-2015 | 2016-2017 |
| Budget ordinaire         |   |   |           |           |
| Postes                   | 9 899,9                                   | 9 580,5   | 33        | 33        |
| Autres objets de dépense | 431,2                                     | 436,1   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>10 331,1</b>                           | <b>10 016,6</b>                                   | <b>33</b> | <b>33</b> |

|                                    | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|------------------------------------|---|---|-----------|-----------|
|                                    | 2014-2015                                 | 2016-2017<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2014-2015 | 2016-2017 |
|                                    |   |   |           |           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire | –   | –   | –         | –         |
| Ressources extrabudgétaires        | 3 272,4                                   | 3 666,1   | 10        | 10        |
| <b>Total</b>                       | <b>13 603,5</b>                           | <b>13 682,7</b>                                   | <b>43</b> | <b>43</b> |

- 29B.36 Le montant de 9 580 500 dollars demandé au titre des postes, en baisse de 319 400 dollars, servirait au financement partiel de 33 postes [1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 2 G(1°C) et 8 G(AC)]. La diminution nette de 319 400 dollars est due au gel des recrutements à des postes permanents, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 29B.37 Les objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 436 100 dollars, soit une hausse nette de 4 900 dollars, permettraient de financer les emplois de temporaire, les voyages, les services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement. La hausse nette est principalement imputable à l'augmentation du montant demandé pour les emplois de temporaire afin d'assurer la continuité des services, en particulier pendant les périodes de pointe et compte tenu du gel proposé des recrutements. L'augmentation est en partie compensée par la réduction du montant demandé pour les voyages en raison des effets escomptés de l'adoption des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion, et par des besoins moindres en matière de services contractuels.
- 29B.38 Cette composante est financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 666 100 dollars, destiné au maintien de 10 postes [3 P-5, 2 P-4 et 5 G(AC)], pour assurer le service des organes intergouvernementaux et des réunions connexes, fournir un appui technique et administratif en matière financière et budgétaire, et préparer la documentation à l'intention des organes délibérants. L'augmentation de 393 700 dollars par rapport à l'exercice biennal 2014-2015 est principalement imputable à une hausse des montants affectés à l'appui fourni par les programmes à des activités de fond financées par des ressources extrabudgétaires.

## Composante 2

### Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

#### *Ressources nécessaires financées principalement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*

- 29B.39 L'exécution de la composante 2 incombe à la Division du financement des opérations de maintien de la paix, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. La composante sera mise en œuvre conformément à la stratégie décrite au titre de la composante 2 (Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 29B.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

*Objectif de l'Organisation* : Mobiliser les ressources nécessaires au financement des opérations de maintien de la paix et assurer une administration et une gestion efficaces et rationnelles de ces opérations

| Réalisations escomptées du Secrétariat   | Indicateurs de succès  |                     | Mesure des résultats |           |           |
|--|--|---------------------|----------------------|-----------|-----------|
|  |  |                     | 2016-2017            | 2014-2015 | 2012-2013 |
| a) Amélioration de la communication de l'information au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'Assemblée générale et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le maintien de la paix | Augmentation du pourcentage de budgets et de rapports sur l'exécution du budget présentés dans les délais fixés pour être publiés simultanément dans toutes les langues officielles<br>[pourcentage de rapports] | Objectif            | 97                   | 97        | 97        |
|  |  | Estimation          |                      | 97        | 97        |
|  |  | Résultats effectifs |                      |           | 91        |
| b) Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix  | i) Respect d'un délai de trois mois pour le remboursement des montants dus au titre des contingents  | Objectif            | 3                    | 3         | 3         |
|  |  | Estimation          |                      | 3         | 3         |
|  |  | Résultats effectifs |                      |           | 3         |
|  | ii) Augmentation du pourcentage de clients qui se déclarent satisfaits des services dont ils ont bénéficié<br>[pourcentage des clients qui se déclarent satisfaits]  | Objectif            | 95                   | 90        | 90        |
|  |  | Estimation          |                      | 90        | 90        |
|  |  | Résultats effectifs |                      |           | –         |

### Facteurs externes

- 29B.40 La composante 2 devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si :
- a) le calendrier et la nature des mandats adoptés par le Conseil de sécurité qui déterminent la création, l'expansion, l'ampleur et l'échelle des opérations de maintien de la paix et, par voie de conséquence, les ressources nécessaires, sont conformes à la normale; b) les contributions mises en recouvrement sont acquittées rapidement; et c) toutes les parties prenantes respectent strictement le Règlement financier et les règles de gestion financière régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le suivi de l'application et les méthodes d'évaluation, ainsi que les mandats des organes délibérants.

### Produits

- 29B.41 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (quotes-parts hors budget ordinaire) :
    - i) Services fonctionnels pour les réunions : 30 séances officielles et 120 consultations de la Cinquième Commission, et 100 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
    - ii) Documentation à l'intention d'organes délibérants : présentation à l'Assemblée générale de 70 rapports sur les prévisions budgétaires et sur l'exécution du budget concernant le financement des missions en cours, la situation financière des missions terminées et les chiffres définitifs concernant l'exécution du budget des missions en phase de clôture,

ainsi que de rapports sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix;

- b) Services d'appui administratif et services financiers (quotes-parts hors budget ordinaire) :
- i) Contrôle budgétaire : émission et révision des avis d'allocation de crédit et des autorisations relatives aux tableaux d'effectifs (1 100);
  - ii) Suivi de la gestion financière : gestion hebdomadaire de la trésorerie des comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix et utilisation du fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (104);
  - iii) Liaison avec les gouvernements : échanges de vues avec les représentants des États Membres, notamment ceux qui fournissent des contingents, sur les questions financières concernant les opérations de maintien de la paix et les sommes dues par les missions;
  - iv) Directives à l'intention des missions concernant l'élaboration des projets de budget et des rapports d'exécution, notamment en ce qui concerne le Règlement financier et les règles de gestion financière, les méthodes et procédures comptables, la budgétisation axée sur les résultats et la formulation de recommandations à l'intention des organes délibérants;
  - v) Visites effectuées auprès de missions de maintien de la paix pour leur donner des conseils stratégiques et leur fournir une assistance en matière budgétaire et financière (12);
  - vi) Organisation et tenue de visioconférences avec les missions de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et d'entretiens avec des fonctionnaires des départements au Siège sur les questions (hypothèses budgétaires, justification des projets) qui se posent lors de l'établissement définitif d'un rapport sur un budget ou sur son exécution;
  - vii) Établissement, à l'intention des donateurs, de rapports financiers concernant les fonds d'affectation spéciale destinés au maintien de la paix (120);
  - viii) Présentation de dossiers complémentaires au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur des questions précises concernant le financement des opérations de maintien de la paix (40).

Tableau 29B.12 **Ressources nécessaires : composante 2**

|                                    | <i>Ressources</i><br><i>(milliers de dollars É.-U.)</i> |   | <i>Postes</i> |           |
|------------------------------------|---|---|---------------|-----------|
|                                    | 2014-2015   | 2016-2017<br><i>(avant actuali-</i><br><i>sation des coûts)</i> | 2014-2015     | 2016-2017 |
|                                    |   |   |               |           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire | 12 674,8  | 12 676,4  | 33            | 35        |
| Ressources extrabudgétaires        | 175,3   | 175,3   | 1             | 1         |
| <b>Total</b>                       | <b>12 850,1</b>   | <b>12 851,7</b>   | <b>34</b>     | <b>36</b> |

29B.42 Les ressources nécessaires au fonctionnement de la Division proviennent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de ressources extrabudgétaires, pour des montants respectifs de 12 676 400 dollars et 175 300 dollars. Le premier servira à financer 35 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 12 P-4, 8 P-3 et 9 G(AC)] et le deuxième un poste [1 G(AC)]. Le budget proposé pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/69/750) sera examiné par l'Assemblée générale durant la seconde partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, en mai 2015.

### Composante 3 Comptabilité, contributions et information financière

#### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 815 900 dollars*

29B.43 La responsabilité de cette composante incombe à la Division de la comptabilité, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. La composante sera mise en œuvre conformément à la stratégie définie au titre de la composante 3 (Comptabilité, contributions et information financière) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

29B.44 Il s'agira principalement de faire appel à la technologie pour améliorer le traitement des opérations financières et les services aux clients, et assurer la publication ponctuelle d'informations financières exactes et de qualité. La simplification des procédures administratives sera poursuivie. La Division participera activement à la mise en service du progiciel de gestion intégré retenu et veillera également à la conformité aux normes IPSAS et à la valorisation de leurs avantages. Le Service des contributions de la Division appuiera efficacement le Comité des contributions et l'Assemblée générale à l'occasion de l'examen de la méthode du calcul des barèmes des quotes-parts, et veillera à la publication des avis de mise en recouvrement et des rapports sur l'état des contributions dans les délais. La division continuera de veiller à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, ainsi que des politiques et procédures comptables.

Tableau 29B.13 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Améliorer encore la qualité des états financiers et la satisfaction des clients quant à la prestation des services, mobiliser les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de l'Organisation, en application de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et améliorer l'application des décisions correspondantes

| Réalizations escomptées du Secrétariat                 | Indicateurs de succès   |                     | Mesure des résultats |           |           |
|--|---|---------------------|----------------------|-----------|-----------|
|  |   |                     | 2016-2017            | 2014-2015 | 2012-2013 |
| a) Amélioration de l'intégrité des données financières | i) Opinion du Comité des commissaires aux comptes, non assortie de réserve, sur la conformité des états financiers aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) | Objectif            | 1                    | 1         | 1         |
|  |   | Estimation          |                      | 1         | 1         |
|  |   | Résultats effectifs |                      |           | 1         |
|  | [Les nombres 1, 2 et 3 indiquent, respectivement, une opinion favorable, assortie de commentaires ou avec réserves.]  |                     |                      |           |           |

**Titre VIII Services communs d'appui**

|  |   |                     |     |     |     |
|--|---|---------------------|-----|-----|-----|
|  | ii) Au plus, 4 constatations défavorables majeures au sujet des questions financières diverses  | Objectif            | 4   | 2   | 2   |
|  |   | Estimation          |     | 6   | 2   |
|  |   | Résultats effectifs |     |     | 2   |
| b) Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur  | i) Augmentation du pourcentage de paiements effectués et d'opérations comptabilisées dans les 30 jours suivant la réception de tous documents utiles  | Objectif            | 95  | 90  | 90  |
|  |   | Estimation          |     | 90  | 90  |
|  |   | Résultats effectifs |     |     | 95  |
|  | ii) Rapprochements bancaires effectués dans les 15 jours suivant la fin du mois<br>[pourcentage des comptes bancaires gérés par les services du Siège ayant fait l'objet de rapprochements] | Objectif            | 100 | 100 | 100 |
|  |   | Estimation          |     | 100 | 100 |
|  |   | Résultats effectifs |     |     | 100 |
| c) Souscription de polices d'assurance plus favorables à l'Organisation  | Augmentation du nombre d'améliorations ou d'aménagements favorables apportés aux polices d'assurance  | Objectif            | 2   | 2   | 2   |
|  |   | Estimation          |     | 2   | 2   |
|  |   | Résultats effectifs |     |     | 2   |
| d) Présentation dans les délais de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en connaissance de cause sur les questions relatives au barème des quotes-parts, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions | i) Maintien du pourcentage des rapports mensuels sur l'état des contributions soumis au plus tard à la fin du mois suivant  | Objectif            | 100 | 95  | 95  |
|  |   | Estimation          |     | 100 | 90  |
|  |   | Résultats effectifs |     |     | 95  |
|  | ii) Présentation dans les délais de tous les documents d'avant session sur les barèmes des quotes-parts et la base du financement des opérations de maintien de la paix<br>[pourcentage]    | Objectif            | 100 | 100 | 100 |
|  |   | Estimation          |     | 100 | 100 |
|  |   | Résultats effectifs |     |     | 100 |

**Facteurs externes**

29B.45 Les objectifs visés et les réalisations escomptées pour la composante 3 devraient être atteints à condition que les informations nécessaires soient complètes et présentées sans retard et que les systèmes informatiques, notamment Umoja, ne connaissent pas de pannes ni de dysfonctionnements importants.

**Produits**

29B.46 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : 10 séances et 25 consultations de la Cinquième Commission et 32 séances et 8 consultations du Comité des contributions;
  - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports financiers annuels et biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale : 3 rapports à la Cinquième Commission et 30 rapports au Comité des contributions; 110 documents de séance pour

la Cinquième Commission et le Comité des contributions; rapports ponctuels sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'application de l'Article 19 de la Charte, les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes, sur demande; rapports sur la situation financière de l'Organisation (4);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Communication d'informations en vue des préparatifs des conférences annuelles d'annonces de contributions aux activités de développement, aide à l'enregistrement et au décompte des annonces et activités nécessaires de suivi;
  - ii) Documentation technique (publications en série) : 1 500 états financiers concernant le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix, les fonds d'affectation spéciale, les activités de coopération technique, les activités productrices de recettes, les opérations créées par le Conseil de sécurité et les autres fonds à objectifs spécifiques; rapports mensuels en ligne sur l'état des contributions (24);
  - iii) Documentation technique ponctuelle : documents pour la mise en recouvrement des contributions, concernant le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux (24);
  - iv) Autres supports : communications aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à d'autres organisations internationales, à des organisations non gouvernementales et au public, sur demande, d'informations sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'état des contributions et diverses questions connexes (2);
- c) Appui administratif et services financiers (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Comptabilité financière : examen et traitement de l'ensemble des reçus, des paiements, des obligations et des bordereaux interservices; analyse et rapprochement des comptes, y compris l'ensemble des comptes créditeurs et débiteurs, des transactions interservices et des comptes bancaires; examen et consolidation de l'ensemble des comptes des bureaux extérieurs; conseils à divers services, notamment aux bureaux extérieurs et aux missions de maintien de la paix, sur des questions comptables et financières et sur les systèmes dédiés; mise au point, le cas échéant, de nouvelles politiques, pratiques et procédures comptables d'un bon rapport coût-efficacité;
  - ii) Paiements et décaissements : paiement des traitements et indemnités et des autres prestations; traitement des remboursements d'impôt sur le revenu; versement des sommes dues aux fonctionnaires à la cessation de service; paiement des fournisseurs et des sous-traitants; traitement des demandes de remboursement des frais de voyage; établissement des relevés des émoluments et de rapports, dont les rapports et états annuels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
  - iii) Gestion et coordination de toutes les activités concernant l'assurance-vie, l'assurance maladie, l'assurance des biens et l'assurance responsabilité; étude de nouvelles formules d'assurance, selon les besoins, compte tenu de l'évolution du marché mondial de l'assurance;
  - iv) Services de secrétariat au Comité des réclamations et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation;
  - v) Émission d'avis de recouvrement pour le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix, les tribunaux internationaux et les activités

extrabudgétaires ou conventionnelles (140); communication d'informations et de réponses au Comité des commissaires aux comptes sur les questions liées à la comptabilité, aux contributions, aux états de paie et aux assurances (chaque année).

Tableau 29B.14 Ressources nécessaires : composante 3

|                                    | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |   | Postes     |            |
|------------------------------------|---|---|------------|------------|
|                                    | 2014-2015                                 | 2016-2017<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2014-2015  | 2016-2017  |
| Budget ordinaire                   |   |   |            |            |
| Postes                             | 17 051,4                                  | 16 684,2  | 74         | 74         |
| Autres objets de dépense           | 1 130,0                                   | 1 131,7   | –          | –          |
| <b>Total partiel</b>               | <b>18 181,4</b>                           | <b>17 815,9</b>                                   | <b>74</b>  | <b>74</b>  |
| Quotes-parts hors budget ordinaire | 14 123,5                                  | 14 210,0  | 50         | 50         |
| Ressources extrabudgétaires        | 12 938,6                                  | 12 692,5  | 48         | 47         |
| <b>Total</b>                       | <b>45 243,5</b>                           | <b>44 718,4</b>                                   | <b>172</b> | <b>171</b> |

29B.47 Le montant de 16 684 200 dollars au titre des postes, en diminution nette de 367 200 dollars, permettrait de financer partiellement 74 postes [1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 8 P-3, 6 P-2/1, 6 G(1°C) et 41 G(AC)]. La diminution tient compte de la proposition de geler les recrutements à des postes permanents découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

29B.48 Les crédits demandés au titre des autres objets de dépense (1 131 700 dollars), en augmentation de 1 700 dollars), permettraient de financer les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), les voyages, les services contractuels et d'autres frais de fonctionnement. L'augmentation nette correspond aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagé pour garantir la continuité des services, en particulier pendant les périodes de pointe et compte tenu du gel proposé des recrutements. L'augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels, de l'achat de fournitures et d'accessoires et des voyages, qui tient compte des effets escomptés des règles approuvées pour les voyages en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

29B.49 La composante 3 est financée par d'autres contributions mises en recouvrement et par des ressources extrabudgétaires qui devraient respectivement se monter à 14 210 300 dollars et 12 692 500 dollars. Les quotes-parts hors budget ordinaire serviraient à financer le maintien de 50 postes [1 P-5, 10 P-4, 10 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1°C) et 26 G(AC)] imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les ressources extrabudgétaires permettraient de financer 47 postes [3 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 8 G(1°C) et 25 G(AC)]. La réduction des crédits demandés au titre des ressources extrabudgétaires, de 246 100 dollars par rapport à l'exercice 2014-2015, s'explique principalement par une réduction des ressources prévues pour le programme d'appui à des structures administratives extrabudgétaires et à des activités de fond, laquelle est en partie contrebalancée par l'augmentation du Fonds de péréquation des impôts.

## Composante 4 Services de trésorerie

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 751 500 dollars*

29B.50 La composante 4 relève de la Trésorerie du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Elle sera mise en œuvre conformément à la stratégie décrite au titre de la composante 4 (Services de trésorerie) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 29B.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation : Assurer le placement prudent des fonds et améliorer la gestion de la trésorerie*

| Réalizations escomptées du Secrétariat   | Indicateurs de succès   |                     | Mesure des résultats |           |           |
|--|---|---------------------|----------------------|-----------|-----------|
|  |   |                     | 2016-2017            | 2014-2015 | 2012-2013 |
| a) Maintien d'une gestion prudente des fonds conformément à la stratégie d'investissement consistant à:<br>i) Préserver le capital investi;<br>ii) Garantir une liquidité suffisante;<br>iii) Obtenir un retour sur investissement | i) Encaissement à l'échéance du capital investi et des intérêts<br>[pourcentage des encaissements à l'échéance]   | Objectif            | 100                  | –         | –         |
|  |   | Estimation          |                      | 100       | –         |
|  |   | Résultats effectifs |                      |           | –         |
|  | ii) Disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution des obligations de l'Organisation<br>[pourcentage]  | Objectif            | 100                  | –         | –         |
|  |   | Estimation          |                      | 100       | –         |
|  |   | Résultats effectifs |                      |           | –         |
|  | iii) Taux de rendement du portefeuille de placements en dollars des États-Unis égal ou supérieur au taux de rendement moyen des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours<br>[pourcentage] | Objectif            | 0,55                 | 0,50      | 1,5       |
|  |   | Estimation          |                      | 0,55      | 0,40      |
|  |   | Résultats effectifs |                      |           | 0,63      |
| b) Efficacité, ponctualité et sécurité renforcées du système de paiement électronique  | Maintien à zéro des pertes financières<br>[nombre de pertes en trésorerie]  | Objectif            | 0                    | 0         | 0         |
|  |   | Estimation          |                      | 0         | 0         |
|  |   | Résultats effectifs |                      |           | 0         |

### Facteurs externes

29B.51 La Trésorerie devrait atteindre les objectifs fixés et aboutir aux réalisations escomptées si les taux d'intérêt se maintiennent au niveau actuel. Toutefois, des facteurs économiques échappant à son contrôle pourraient avoir des effets défavorables sur ces taux, ce qui réduirait le rendement effectif des placements.

## Produits

29B.52 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Gestion de comptes bancaires dans le monde entier, y compris tenue à jour des listes de personnes habilitées à signer;
- b) Évaluation de la gestion de la trésorerie et de la caisse et communication à tous les bureaux des Nations Unies d'informations sur les politiques et les procédures de la Trésorerie afin de préserver les ressources financières;
- c) Contrôle quotidien de l'encours de trésorerie;
- d) Calcul quotidien de la position de caisse;
- e) Tenue de liquidités en devises diverses en vue de répondre aux besoins de trésorerie;
- f) Enregistrements quotidiens des paiements reçus;
- g) Tenue à jour des informations bancaires concernant, entre autres, les fournisseurs, le personnel et les États Membres;
- h) Gestion des placements visant à préserver le capital, maîtriser les risques et assurer des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en obtenant un rendement concurrentiel pour les ressources du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix, des fonds généraux d'affectation spéciale, des fonds de coopération technique, du compte séquestre et d'autres fonds;
- i) Totalité des paiements effectués de manière sécurisée et à temps;
- j) Mise en place d'arrangements bancaires pour les bureaux hors Siège, les commissions économiques et les missions politiques spéciales, selon que de besoin.

Tableau 29B.16 Ressources nécessaires : composante 4

|                                    | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.)         |                | Postes    |           |
|------------------------------------|---|----------------|-----------|-----------|
|                                    | 2016-2017<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) |                | 2014-2015 | 2016-2017 |
|                                    | 2014-2015   | 2016-2017      |           |           |
| Budget ordinaire                   |   |                |           |           |
| Postes                             | 1 640,8   | 1 640,8        | 5         | 5         |
| Autres objets de dépense           | 112,7   | 110,7          | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>               | <b>1 753,5</b>                                    | <b>1 751,5</b> | <b>5</b>  | <b>5</b>  |
| Quotes-parts hors budget ordinaire | 3 238,8   | 3 200,2        | 8         | 9         |
| Ressources extrabudgétaires        | 1 288,0   | 1 293,8        | 5         | 5         |
| <b>Total</b>                       | <b>6 280,3</b>                                    | <b>6 245,5</b> | <b>18</b> | <b>19</b> |

29B.53 Les ressources prévues au titre des postes, d'un montant de 1 640 800 dollars, permettraient de financer le maintien de cinq postes [1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)]. Les autres objets de dépense, d'un montant de 110 700 dollars, en diminution de 2 000 dollars, permettraient de financer les autres dépenses de personnel, les voyages et les autres frais de fonctionnement. La diminution nette correspond principalement à la baisse des dépenses relatives aux voyages, qui tient compte des effets escomptés des règles approuvées pour les voyages en avion et des réductions

supplémentaires au titre des services contractuels devant intervenir au cours de l'exercice 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

29B.54 La composante 4 est financée par d'autres contributions mises en recouvrement et par des ressources extrabudgétaires qui devraient respectivement se monter à 3 200 200 dollars et 1 293 800 dollars. Les quotes-parts hors budget ordinaire devraient permettre de financer neuf postes [1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et cinq postes [2 P-4 et 3 G(AC)] au moyen des fonds extrabudgétaires, dont les titulaires accomplissent diverses fonctions bancaires, consistant notamment à : effectuer des placements; effectuer des paiements pour le compte de toutes les missions, du personnel international de maintien de la paix, des pays fournissant des contingents, des États Membres et des fournisseurs; évaluer la gestion de la trésorerie et les fonctions de caisse, et dispenser à toutes les missions des conseils sur les politiques et les procédures de la trésorerie permettant de préserver les ressources financières; assurer la liaison avec les banques dans le monde entier et mettre en place des arrangements bancaires. Dans l'ensemble, le volume des ressources reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, malgré une plus grande coordination et un appui plus marqué au niveau mondial, du fait de la migration vers Umoja de systèmes et de mécanismes bancaires disparates.

## Composante 5 Informatique financière

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 709 900 dollars*

29B.55 La composante 5 relève du Service de l'informatique financière du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Elle sera mise en œuvre conformément à la stratégie définie au titre de la composante 5 (Informatique financière) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 29B.17 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation : Accroître l'efficacité des procédures financières internes*

| Réalisation escomptée du Secrétariat  | Indicateurs de succès   |                     | Mesure des résultats |           |           |
|---|---|---------------------|----------------------|-----------|-----------|
|   |   |                     | 2016-2017            | 2014-2015 | 2012-2013 |
| a) Tous les systèmes essentiels du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sont pleinement opérationnels | Aucune interruption imprévue du fonctionnement des systèmes de gestion financière<br><br>[pourcentage de systèmes pleinement opérationnels] | Objectif            | 99,9                 | 99,9      | 99,9      |
|   |   | Estimation          |                      | 99,9      | 99,9      |
|   |   | Résultats effectifs |                      |           | 99,9      |

### Facteurs externes

29B.56 Le Service de l'informatique financière devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : toutes les parties intéressées participent aux travaux préparatoires visant à adapter les politiques et procédures comptables et financières aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au progiciel de gestion intégré;

l'évolution technologique et celle des métiers concernés vont dans le sens des projets correspondants; les parties prenantes assument leurs responsabilités et s'acquittent de leurs obligations en coopérant pleinement à la réalisation des objectifs du Service.

### Produits

29B.57 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants : appui administratif et services financiers (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

- a) Assistance aux clients sous forme d'analyses de gestion approfondies, notamment l'examen et la remise à plat des modes de fonctionnement compte tenu des pratiques optimales en la matière;
- b) Appui lors des activités postérieures à la mise en œuvre des procédures financières traitées par Umoja;
- c) Maintenance, actualisation et exploitation du système d'informatique budgétaire et gestion de la base de données (structure et saisie des données, et contrôle du système);
- d) Services d'appui informatique : gestion des données de référence financières dans Umoja; mise au point d'applications adaptées aux besoins; fourniture d'un accès à Umoja aux agents des finances; tenue des rapports et développement d'applications spécialisées; maintenance de la plateforme d'établissement de rapports NOVA; liaison informatique avec d'autres systèmes du Siège; administration des systèmes de remboursement des impôts aux fonctionnaires; assistance bureautique et maintenance des serveurs;
- e) Maintenance du système SWIFT, comprenant les mises à niveau nécessaires à la poursuite de l'assistance technique des fournisseurs;
- f) Gestion du portail consacré aux remboursements des frais de voyage et assistance technique aux utilisateurs.

29B.58 La répartition des ressources pour la composante 5 est indiquée dans le tableau 29B.18 ci-dessous.

Tableau 29B.18 Ressources nécessaires : composante 5

|                                    | Ressources<br>(milliers de dollars É.-U.) |  | Postes    |           |
|------------------------------------|---|--|-----------|-----------|
|                                    | 2014-2015                                 | 2016-2017<br>(avant actualisation des coûts) | 2014-2015 | 2016-2017 |
| Budget ordinaire                   |   |  |           |           |
| Postes                             | 2 458,7                                   | 2 134,3                                      | 8         | 7         |
| Autres objets de dépense           | 573,1                                     | 575,6  | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>               | <b>3 031,8</b>                            | <b>2 709,9</b>                               | <b>8</b>  | <b>7</b>  |
| Quotes-parts hors budget ordinaire | 3 839,3                                   | 3 978,8                                      | 9         | 9         |
| Ressources extrabudgétaires        | 5 697,7                                   | 5 769,3                                      | 11        | 11        |
| <b>Total</b>                       | <b>12 568,8</b>                           | <b>12 458,0</b>                              | <b>28</b> | <b>27</b> |

29B.59 Le montant demandé de 2 134 300 dollars au titre des postes, soit une diminution de 324 400 dollars, aiderait à financer partiellement sept postes [1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)]. La diminution tient compte du gel des recrutements à des postes permanents (164 700 dollars),

conformément aux dispositions de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, et de la proposition de transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E) pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie informatique et des communications, comme il est prévu à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.

- 29B.60 Les crédits demandés au titre des autres objets de dépense, d'un montant de 575 600 dollars, en augmentation nette de 2 500 dollars, permettraient de financer les voyages, les services contractuels et d'autres frais de fonctionnement. L'augmentation correspond aux dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagé pour assurer la continuité des services, en particulier pendant les périodes de pointe, et compte tenu de la proposition de geler les recrutements. Elle est en partie annulée par une baisse des dépenses relatives aux voyages, qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 29B.61 Cette composante est financée par des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires dont le montant devrait s'élever, respectivement, à 3 978 800 dollars et 5 769 300 dollars et permettrait le maintien de neuf postes [2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 4 G(AC)] au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et celui de 11 postes [2 P-4, 7 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] au titre des ressources extrabudgétaires. Ces ressources serviraient à appuyer le fonctionnement et la gestion des applications de toutes les divisions du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Dans l'ensemble, le volume des ressources reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.



## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

---

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

#### **Comité des commissaires aux comptes**

(A/69/5, Vol. I, chap. II)

Le Comité recommande à l'Administration d'élaborer des plans pour produire des rapports de gestion mensuels et des rapports financiers améliorés destinés à la direction, en tirant parti des possibilités offertes par les normes IPSAS et le nouveau progiciel de gestion intégré (par. 44).

Le Comité recommande à l'Administration de s'employer à avoir une compréhension plus poussée de ses coûts et, par conséquent, de renforcer sa capacité de comparer et d'étalonner ses frais généraux et l'exécution de ses fonctions afin d'obtenir un meilleur rapport coût-efficacité. Elle devra peut-être, pour ce faire, créer un registre des codes d'analyse des dépenses d'administration et de programmes (et classer chaque opération selon le code approprié) (par. 56).

Le Comité recommande à l'Administration de faire des mises à jour annuelles des tendances et des options de financement des charges à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service afin de tenir l'Assemblée générale pleinement informée des besoins de financement à plus long terme associés au système par répartition (par. 60).

L'Administration confirme que les rapports de gestion mensuels seront produits une fois qu'Umoja sera complètement déployé. Cependant, elle a déjà commencé à établir des rapports financiers améliorés pour le Comité de direction afin de renforcer les débats et le processus de prise de décisions sur les questions financières.

L'Administration considère que cette recommandation a été appliquée. Dans le cadre du processus budgétaire actuel, on peut déjà distinguer les éléments relatifs aux programmes (relevant du programme de travail), les éléments administratifs (appui aux programmes), les dépenses relatives aux organes directeurs et celles afférentes à la direction exécutive et à l'administration. Il convient de noter que le projet de budget du Secrétaire général pour 2014-2015 comprenait des objectifs d'amélioration au titre des services d'appui aux programmes, des services de conférence, de l'information et de la construction, qui ont entraîné une réduction de 64,1 millions de dollars des dépenses. Les directeurs de programme ont examiné les domaines dans lesquels il était possible d'obtenir des gains d'efficacité durables, notamment en améliorant les processus et en réorganisant les structures. Il s'en est suivi des regroupements ou reconfigurations de services d'appui permettant d'assurer à moindre coût des prestations de qualité équivalente ou supérieure aux programmes de fond. Il s'agit là pour l'Organisation d'un effort continu, découlant des instructions du Secrétaire général tendant à ce qu'elle continue de rechercher des moyens de s'acquitter de son mandat de manière plus efficace et efficiente.

L'Administration confirme que les tendances et les options de financement des charges à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service seront examinées dans le cadre de l'examen et de l'analyse qui accompagnent les états financiers de 2014 du volume 1.

Le Comité recommande à l'Administration de procéder à un examen par petites touches des changements à effet rapide qui pourraient être apportés au processus actuel de manière à économiser du temps et des efforts dans le cadre de la prochaine série d'instructions budgétaires (septembre 2014) (par. 76).

Le Comité recommande également à l'Administration d'examiner le processus d'élaboration du budget dans le but de l'améliorer du début à la fin et de se pencher notamment sur les éléments d'Umoja-Extension 2 relatifs aux technologies de l'information et des communications (par. 77).

Le Comité recommande que l'Administration élabore une stratégie de renforcement des compétences du personnel fondée sur une meilleure compréhension des lacunes en matière de capacités et de compétences, telles que les compétences commerciales pour les grands projets. Pour cela, elle devra tenir compte des besoins résultant de la mise en œuvre des normes IPSAS et du progiciel de gestion intégré Umoja, comme le renforcement des compétences en gestion financière afin d'apporter des améliorations et de fournir des services consultatifs globaux plus stratégiques (par. 177).

(A/67/5, Vol. I et Corr.2, chap. II)

Le Comité recommande à l'Administration de passer en revue les éléments présentés dans les futurs états financiers afin de formuler des observations plus détaillées sur les raisons de l'augmentation des placements et liquidités détenus en commun (par. 80).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'établir des objectifs et des indicateurs de succès davantage axés sur les résultats; b) de faire en sorte qu'il existe un rapport logique entre les activités, les indicateurs d'utilisation des ressources, les produits et la

Mesure appliquée. L'Administration a mis au point de nouvelles consignes budgétaires simplifiées au titre du budget ordinaire, avec pour objectif de réduire le temps et les efforts nécessaires pour l'établissement du projet de budget-programme.

En cours. L'Administration approuve la recommandation et s'est engagée à passer en revue tous les éléments relatifs à la solution Umoja-Extension 2. L'Organisation doit mieux comprendre les solutions techniques dont elle va disposer et s'en servir comme moyen d'améliorer le processus budgétaire de bout en bout. L'Administration continuera d'analyser et d'adapter les solutions en vue de contribuer à une amélioration du processus budgétaire. Il est peu probable que l'on puisse réunir toutes les informations nécessaires et élaborer les nouveaux processus budgétaires avant le début du cycle d'établissement du budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

Il est prévu d'étudier les possibilités de formation continue du personnel chargé de la comptabilité et des finances, offertes par le programme de certification de la Chartered Institute of Public Finance and Accountancy utilisé par d'autres organismes des Nations Unies.

Les mouvements des placements et des liquidités détenus en commun seront examinés dans le cadre de l'examen et de l'analyse qui accompagnent les états financiers de 2014 présentés dans le volume I.

Recommandation appliquée. L'Administration apporte la touche finale à une proposition devant être examinée à la cinquante-cinquième session du Comité du programme et de la coordination dans la perspective de cadres stratégiques plus axés sur les résultats.

réalisation des objectifs de haut niveau; et  
c) d'inclure l'exécution des objectifs énoncés aux points a) et b) ci-dessus dans la mission du Secrétaire général adjoint responsable de l'entité concernée (par. 145).

(A/65/5, Vol. I, chap. II)

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de prendre des mesures pour que l'établissement des états financiers soit automatisé dans Umoja; b) d'améliorer la documentation interne relative à l'établissement des états financiers et, d'une manière générale, à toutes les procédures financières, sans attendre la mise en service d'Umoja, notamment en mettant à jour le Manuel de gestion financière (par. 25).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de définir une stratégie permettant de rationaliser et d'automatiser la gestion des contributions volontaires, sur le modèle des nouvelles procédures de traitement des contributions statutaires (par. 62).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'indicateurs permettant de calculer les délais de traitement des contributions (par. 66).

L'Administration a accepté comme le Comité le recommandait, de renforcer ses mécanismes de contrôle interne de façon à garantir l'exactitude des soldes débiteurs et créditeurs qui la lient à d'autres entités à la fin de l'exercice (par. 160).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de certifier plus rapidement les factures de façon à se conformer au principe de la comptabilité en droits constatés (par. 164).

#### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/68/7)

Le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général de veiller à ce que l'action menée se poursuive sans relâche et que les activités du Bureau soient déclarées prioritaires afin que le projet IPSAS aboutisse (par. VIII.29).

Le logiciel devant être relié à Umoja afin d'automatiser l'établissement des états financiers a été acheté. Le projet correspondant sera lancé pendant l'été 2015 et devrait durer six mois au moins. Par conséquent, la date butoir a été révisée et est fixée à décembre 2016. Entre-temps, l'Organisation a déjà résumé dans les instructions relatives à l'établissement des états financiers la procédure utilisée pendant la période de transition.

En cours. L'automatisation de la gestion des contributions volontaires fera partie du déploiement d'Umoja. Le délai continue d'être basé sur le calendrier de déploiement d'Umoja.

En cours. Le délai continue d'être basé sur le calendrier de déploiement

En cours. La mise en œuvre de cette recommandation continue d'être liée au déploiement d'Umoja, car elle donnera une vue d'ensemble des soldes débiteurs et créditeurs qui lient l'Administration à d'autres entités. Sa date butoir prévue est donc reportée à décembre 2015, quand Umoja sera déployé dans la plupart des bureaux.

En cours. La mise en service d'Umoja dans les groupes 3 et 4 permettra de réduire davantage le temps de certification des factures.

Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS ont été établis avec succès pour les opérations de maintien de la paix et certaines entités du Secrétariat.

*Résumé de la recommandation*

Afin de rendre plus aisé son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif demande que tout soit mis en œuvre pour accélérer la publication des fascicules du budget et pour les mettre à sa disposition au cours de la période où il les examine. (par. VIII.35)

---

*Suite donnée à la recommandation*

En cours. Des mesures ont été prises pour accélérer la publication des fascicules du budget avant que le Comité n'examine le projet de budget-programme.

### Annexe III

#### Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

| <i>A/68/6 (Sect. 30),<br/>paragraphe</i> | <i>Produit</i>  | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>  |
|--|---|-----------------|---|
| 29B.52 c)                                | Services d'appui informatique : tenue du plan comptable et des autres tableaux financiers de référence du Système intégré de gestion  | 1               | Remplacé par gestion des données financières de référence dans Umoja  |
| 29B.52 d)                                | Maintenance du système de gestion des liquidités, notamment l'interface entre le Système intégré de gestion, le Système de contrôle intégré du traitement des opérations et le système SWIFT; maintenance du système Chase Insight, du Système de contrôle intégré du traitement des opérations et du système SWIFT, comprenant les mises à niveau nécessaires à la poursuite de l'assistance technique des fournisseurs. | 1               | Remplacé par maintenance du système SWIFT, comprenant les mises à niveau nécessaires à la poursuite de l'assistance technique des fournisseurs              |
| 29B.52 c)                                | Exécution de fonctions d'administration du réseau local   | 1               | Produit supprimé, car un poste d'agent des services généraux (Autres classes) a été transféré au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E) |
| <b>Total</b>                             |   | <b>3</b>        |   |